COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le 29 août, le Conseil Municipal de la commune de ROSIERS D'EGLETONS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date convocation : 18 août 2022
Secrétaire de séance : Jeanne-Marie AMOREIRA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-211917604-20220829-DEL_2022_45-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/09/2022

PRESENTS : Mesdames AMOREIRA Jeanne-Marie, AVELINO Marie-Claude, LETOQUIN Sandrine, PAREL Audrey, MAGNE Stéphanie, LAURENSOU Brigitte, AGNOUX Fabienne, Messieurs BRETTE Gérard, ZANETTI Fernand, CARAMINOT Georges.

ABSENTS : Messieurs TALBERT Jean-Claude, GUILLAUMIE-BILLET Jacques, BOINET Jean, GOURDOUX Laurent.

PROCURATION(S) : Monsieur Jean BOINET donne procuration à Monsieur Fernand Zanetti

Délibération n° 2022-45
Tarifs communaux – Fixant les tarifs de la garderie municipale

Madame Brigitte Laurensou, en charge des affaires scolaires explique que :

- l'augmentation des prix à la consommation ont généré une hausse du prix du goûter qui est donné à la garderie du soir
- que le traitement des agents communaux a été revalorisé de 3.5%

De ce fait il est nécessaire d'augmenter le prix de la garderie du matin et du soir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

– **Ne souhaite pas augmenter** la participation votée en 2021 des familles des enfants utilisateurs du service de la garderie à savoir :

Membres :15
Présents : 11
Représenté(s) : 1
Nombre de votants : 12
Exprimés : 12
Pour : 1
Contre :11
Abstention : 0

Le Maire
Gérard Brette

La secrétaire de séance
Jeanne-Marie Amoreira

MAIRIE DE ROSIERS D'EGLETONS (Corrèze)

7.1.5 Taufe Cantinje